



**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 10/2016
Au Conseil communal**

**Rapport de gestion
Année 2015**

Délégué municipal

M. Eric Hermann, Syndic

Table des matières

1.	Administration générale.....	5
	• Introduction	
	• Municipalité	
	• Séances ordinaires et extraordinaires	
	• Représentations	
	• Préavis municipaux	
	• Personnel communal	
	• Bourse communale	
	• Informatique/bureautique	
	• Gestion des archives	
	• Site internet	
	• Conseil Régional	
	• Intérêts généraux	
2.	Finances.....	13
	• Quelques explications	
	• Comparaison entre le budget et les comptes	
3.	Domaines et bâtiments - Propriétés communales.....	19
	• Forêts, alpages, pâturages	
	• Bâtiments communaux	
4.	Urbanisme - Environnement -Travaux	26
	• Service de l'urbanisme	
	• Police des constructions	
	• Routes	
	• Ordures ménagères et déchets	
	• Réseaux d'égouts et d'épuration	
5.	Formation - Jeunesse - Culture - Eglise	33
	• Enseignement primaire	
	• Enseignement secondaire	
	• Affaires culturelles	

6.	Sécurité publique.....	36
	• Contrôle des habitants	
	• Police - administration	
	• Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS)	
	• Protection civile	
7.	Affaires sociales.....	40
	• Service social communal et intercommunal	
	• Prévoyance sociale et cantonale	
8.	Services Industriels.....	42
	• Service des eaux	
	• Service de la chaleur force	
9.	Vœux de la Commission de Gestion.....	45
10.	Conclusion du Syndic.....	45
11.	Dispositions finales.....	46

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de l'article 93c de la loi sur les Communes du 28 février 1956, modifiée le 27 mai 1975, le 1^{er} juillet 2005 et le 1^{er} juillet 2013, ainsi que l'article 103 du Règlement du Conseil communal du 16 novembre 2015, la Municipalité soumet à votre approbation le présent rapport sur sa gestion durant l'année 2015.

Les comptes communaux font l'objet du préavis No 9/2016.



1. Administration générale

Introduction

Comme les années précédentes, la Municipalité a essentiellement poursuivi la mise en œuvre du programme de législature, à savoir, le concept de sécurité publique de même que le renouvellement et l'amélioration des infrastructures communales.

Municipalité

Responsable	Fonction	Dicastères
M. Eric Hermann	Syndic	Administration communale Personnel communal Finances Police
M. Eric Morel	Vice-syndic jusqu'au 30 avril	Urbanisme et aménagement du territoire Police des constructions
Mme Elvira Rölli	Municipale depuis le 1 ^{er} mai	Urbanisme et aménagement du territoire Police des constructions
Mme Danielle Pasche	Vice-syndique depuis le 1 ^{er} mai	Ecoles Enfance et jeunesse Affaires culturelles et sociétés locales Routes, espaces verts et cimetières
M. François Laurent Althaus	Municipal	Forêts et alpages Eau et égouts Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Affaires sociales
M. Christian Dugon	Municipal	Bâtiments communaux Sécurité civile et militaire Traitement des déchets

Séances ordinaires et extraordinaires

Lundi 9h15 : "On commence ... ?" : phrase quasi rituelle qui marque l'ouverture de la séance hebdomadaire de la Municipalité. 48 séances ordinaires ont rythmé les semaines pour la gestion des quelques 2'432 courriers reçus. Par ailleurs, Président du Conseil communal, urbanistes, architectes, ingénieurs ou promoteurs ont été reçus afin de pouvoir gérer au

mieux les dossiers communaux. Toutes ces activités sont consignées par le Secrétaire municipal et font l'objet de procès-verbaux hebdomadaires. Le volume de réponses, demandes, confirmations, inscriptions étant en constante hausse, ce sont 6 classeurs fédéraux qui collationnent les courriers envoyés par les membres des différents secteurs de l'administration communale.

Huit séances extraordinaires ont été nécessaires afin de débattre de sujets particuliers ou pour recevoir les candidats à la naturalisation suisse avec bourgeoisie d'Arzier - Le Muids.

Représentations

Ce sont les hirondelles qui annoncent le printemps et ce dernier voit arriver les convocations aux Assemblées Générales des différentes associations dont notre commune fait partie. Durant le reste de l'année les membres de la Municipalité assistent aux nombreuses réunions avec des commissions, aux séances de travail, aux Comités de direction (CODIR), aux Comités de pilotage (COPIL), aux Conseils d'Administration (CA) ou encore aux Conseils Intercommunaux (CI). Par ailleurs, les représentations dans diverses manifestations complètent, heureusement parfois agréablement, les travaux de représentation de l'Exécutif. La liste de ces dernières est annexée à la fin du présent rapport.

Préavis municipaux

Vingt deux préavis ont été soumis aux membres du Conseil communal. Onze demandes de crédit pour un total de CHF 3'218'050.-- ont été déposées. Une demande de crédit complémentaire de CHF 57'670.- a également été déposée. Un postulat et une motion ont été déposés courant 2015. Concernant les préavis, un a été retiré au cours des débats.

No 1	Demande de crédit de CHF 394'200.-- pour l'organisation d'un concours pour la construction d'un complexe scolaire intercommunal pour les élèves de 5P à 8P à Le Muids
No 2	Demande de crédit de CHF 875'400.-- destiné à financer l'aménagement d'un trottoir sur la route d'Arzier RC 24-C-P, entre le quartier "Domaine des Clyettes" et l'accès à la déchetterie, avec la création d'une porte d'entrée au droit de l'accès au quartier, la réfection du tapis et les mesures d'assainissement du bruit routier.
No 3	Demande de crédit de CHF 175'000.-- pour les travaux de renforcement du mur de soutènement de la route sise au-dessus du lieu-dit Les Bioles
No 4	Postulat de Monsieur Patrick König concernant la construction d'une salle omnisport homologable dans le nouveau complexe scolaire intercommunal de Le Muids et l'établissement d'un inventaire de constructions d'installations sportives possibles pour une agglomération de 10'000 habitants
No 5	Constitution d'un droit distinct et permanent (DDP) de superficie sur les parcelles Nos 202, 213, 214 et 354, d'une surface d'environ 2'220 m ² , en faveur de la Fondation Equitim <i>Retiré</i>
No 6	Demande de crédit de CHF 125'000.-- pour le financement des travaux d'entretiens extérieurs et intérieurs au bâtiment sis au Chemin de la Grange 6 à Le Muids

No 7	Demande de crédit de CHF 477'700.-- concernant la mise en séparatif dans le secteur Chemin des Philosophes - Les Granges et le remplacement d'une conduite communale ESP sur la parcelle No 2549
No 8	Demande de crédit de CHF 64'000.-- pour l'assainissement de l'éclairage public du village de Le Muids
No 9	Adoption des aménagements routiers sur la route d'Arzier RC 24-C-P comprenant la réalisation d'un trottoir entre le quartier "Domaine Les Clyettes" et l'accès à la déchetterie avec la création d'une porte d'entrée au droit de l'accès du quartier, la réfection du tapis et les mesures d'assainissement du bruit routier
No 10	Comptes 2014
No 11	Rapport de Gestion 2014
No 12	Demande de crédit de CHF 96'000.-- concernant le remplacement de la conduite communale ESP sur le tronçon Chemin de la Dôle – Chemin du Lynx
No 13	Constitution d'un droit distinct et permanent (DDP) de superficie sur les parcelles Nos 202, 213, 214 et 354, d'une surface d'environ 2'220 m2, en faveur de la Fondation Equitim <i>Refusé</i>
No 14	Demande de crédit complémentaire de CHF 450'000.-- concernant la construction du Centre Communal d'Entretien (CCE)
No 15	Arrêté d'imposition communal pour l'année 2016
No 16	Demande de crédit de CHF 37'750.-- pour le remplacement d'un véhicule pour l'équipe forestière
No 17	Demande de crédit supplémentaire au budget 2015 pour un total de CHF 57'670.--
No 18	Demande de crédit de CHF 450'000.-- concernant le remplacement des collecteurs EC-EU et des conduites ESP du secteur La Caroline–Pré-de-la-Cure (troisième et dernière étape)
No 19	Demande de crédit de CHF 73'000.-- pour l'achat d'un véhicule porte-outils pour le déneigement des trottoirs
No 20	Dispositif d'Investissement Solidaire de la REgion Nyonnaise (DISREN)
No 21	Budget 2016
No 22	Motion de Monsieur Denis BERGER relative à la parcelle 977 à Le Muids (propriété hoirie Maurice JAQUET)

Personnel communal

Secrétaire municipal	M. Andres Zähringer (Chef de service) jusqu'au 31 août	100 %
	M. Jean-Pierre Roland (Chef de service) depuis le 1 ^{er} juillet	
Secrétaire assistante	Mme Stijntje Reulen Langel	80 %
Bourse	Mme Odette D'Onofrio Vuille (Cheffe de service)	100 %
	Mme Véronique Pégaitaz, adjointe	60 %
	<i>Apprenti :</i> M. Florian Habenicht (3 ^{ème} année)	100 %
Contrôle des habitants	Mme Carine Besson (Préposée)	80 %

Archiviste	Mme Dominique Althaus-Perriard	20 %
Infrastructures communales	M. Alain Clerc (Chef de service)	100 %
	Mme Christine Chappuis	25 %
	M. Georges Sublet	100 %
	M. Daniel Barras jusqu'au 30 avril	100 %
	M. Laurent Crot	100 %
	M. Marcel Vaucher depuis le 1 ^{er} mai	100 %
	Apprenti : M. Téo Gagliardo depuis le 1 ^{er} août (1 ^{ère} année)	100 %
Service forestier	M. Guy Favre (Garde-forestier, Chef de service)	80 %
	Mme Christine Chappuis	25 %
	M. Christian Brzakalla	100 %
	M. Marcel Vaucher jusqu'au 30 avril	100 %
	M. Thibaud Sarrasin depuis le 1 ^{er} mai	100 %
	M. Ludovic Crausaz	100 %
	Apprentis : M. Vivian Blanc (2 ^{ème} année) M. Jérémie Délèze (2 ^{ème} année)	100 % 100 %
Service des bâtiments et déchetterie	M. Alain Ghilardini (Chef de service)	100 %
	M. Domingos Ganço Mendes	100 %
	M. Raymond Ruffet depuis le 7 juillet	50 %
	Mme Fatime Krasniqi jusqu'au 8 mai	100 %
	Mme Maria Pinto Teixeira depuis le 15 juin	100 %
	Mme Carmen Perron, conciergerie Grange 6	5 %
	M. Laurent Crot, conciergerie Collège Le Muids	5 %
Bibliothèque	Mme Isabelle Menoud	20 %
	Mme Mireille Vietti	20 %
	Mme Valérie Pieuchot	20 %

Départs

30 avril	M. Eric Morel, Vice-syndic
30 avril	M. Daniel Barras
31 août	M. Andres Zähringer, secrétaire municipal
8 mai	Mme Fatime Krasniqi

Arrivées

1 ^{er} mai	Mme Elvira Rölli, municipale
1 ^{er} mai	M. Thibaud Sarrasin
1 ^{er} juillet	M. Jean-Pierre Roland, secrétaire municipal
7 juillet	M. Raymond Ruffet
15 juin	Mme Maria Pinto Teixeira
1 ^{er} août	M. Teo Gagliardo

Bourse communale

Mme Odette D'Onofrio Vuille, Boursière communale, a fort à faire avec la gestion des finances communales, notamment la gestion de la trésorerie, les débiteurs (4'364 factures émises générant 17'664 écritures) et les fournisseurs (1'998 factures reçues générant 4'778 écritures). De plus, la gestion des salaires, du personnel, la préparation et la compilation du budget et des comptes, ainsi que diverses analyses demandées par les municipaux sont la grande partie de son activité.



Mme Véronique Pégaitaz assure, en collaboration avec la Boursière, la saisie des fournisseurs, la facturation et le suivi du contentieux. Elle saisit les décomptes d'heures de travail de tout le personnel communal, nécessaire à divers contrôles de la gestion du personnel et le paiement des divers piquets hivernaux. Pour ce qui est du service des forêts, ces heures sont reprises dans une statistique fédérale.

M. Florian Habenicht, apprenti de 3^{ème} année, continue sa formation auprès de la Bourse communale tout en faisant des stages auprès d'autres services administratifs de la commune. Il assure également la saisie des pièces de caisse, de compte courant postal et de banques (env. 2'400 écritures)

ProConseils Solutions SA, entreprise de courtage en assurances, gère le portefeuille communal, à notre grande satisfaction. La Boursière communale assure le lien avec le courtier.

Informatique/bureautique



Ofisa Informatique SA est toujours notre fournisseur officiel agréé par l'Etat de Vaud pour tous les logiciels nécessaires à l'administration communale.

Mme Odette D'Onofrio Vuille est en charge de l'informatique et assure le lien avec le fournisseur. Le Secrétaire municipal est son remplaçant. Elle a consacré 67 heures pour le suivi de l'informatique.

Ofisa a fourni 30 heures de services techniques pour la maintenance du serveur et des divers postes, l'amélioration de deux postes, le déplacement des anciens postes dans d'autres services et l'acquisition d'un module pour le contrôle des habitants (coût pris en charge par l'état) et d'un module de gestion pour les initiatives et référendum.

Le bureau du conseil s'est vu doté de l'ancienne imprimante multifonction du bureau communal qui a été remplacée par un modèle plus récent par conséquent plus performant et moins onéreux.

L'année 2015 a été, comme les années précédentes, bien chargée en matière d'archivage; le nombre de dossiers traités par la Municipalité et ses divers dicastères, le nombre de constructions et d'habitants croissant rapidement, les documents à trier, classer, conserver ou éliminer sont en constante augmentation. Les nouvelles étagères installées en 2014 sont déjà bien remplies. Une armoire anti-feu a été achetée afin de stocker les livres des comptes communaux.



Voici ci-dessous la liste des tâches faites en 2015 :

- ✗ Le classement des dossiers de construction par numéro de parcelle de tous les permis de construire se poursuit maintenant tout au long de l'année.
- ✗ Le classement des permis de construire sans mise à l'enquête, avec enquêtes administratives, mais avec autorisation municipale ont également été classés par numéro de parcelle. Idem pour les demandes de permis de construire refusées ou non réalisées.
- ✗ Le tri annuel des pièces comptables (pièce par pièce) pour l'année 2004 a été fait. Chaque classeur, feuille à feuille a été trié en retenant toutes les factures concernant les bâtiments communaux, les alpages, les routes, les conduites, les aménagements divers. Ces pièces ont été classées par chapitre et dans l'ordre chronologique des dates.
- ✗ Divers classements de dossiers du personnel ont été effectués.
- ✗ Diverses recherches de dossiers ont été effectuées durant l'année à la demande de la Municipalité pour le traitement des dossiers en cours, ainsi que des recherches pour des privés (*généalogie*).
- ✗ Durant l'année, le dossier pour les candidats à la naturalisation est maintenu à jour.
- ✗ Plusieurs après-midi ont été consacrés à la formation de l'apprenti, Florian HABENICHT.
- ✗ L'inventaire informatique ne s'est pas poursuivi car les dossiers à classer ont été très nombreux venant du greffe qui se restructure.
- ✗ La restauration des livres de PV du Conseil communal, PV de Municipalité et Comptes communaux du début du XXe siècle se poursuit selon le budget annuel alloué.

Tâches supplémentaires :



- ✗ Tri et classement de nombreux dossiers du service des eaux en vue du départ du chef de service.
- ✗ Tri et classement de nombreux dossiers du service des routes et espaces verts, pour les mêmes raisons.
- ✗ Tri et classement de nombreux dossiers du service de la forêt.

Ce travail d'archiviste a exigé plus de 416h00 de travail, réparties du 1^{er} janvier au 31 décembre.



Le site www.arzier.ch est visité de manière régulière et fournit quantité de renseignements aux citoyens de notre commune et aux personnes recherchant des informations. Nos collaboratrices, Mmes Carine Besson et Stijntje Reulen Langel le mettent à jour de manière très régulière. Ordres du jour, procès-verbaux et extraits du Conseil communal, préavis municipaux, disponibilité des cartes CFF, commande de bois de feu ou enquêtes publiques y figurent sous diverses rubriques et font l'objet de leur attention particulière. Les "news" permettent d'insérer des informations diverses de dernière minute ou planifiées.

Conseil Régional



Cet organisme poursuit son action régionale et s'applique à toujours mieux communiquer, notamment par des courriers d'information à destination des exécutifs et des législatifs (voir sous www.regionyon.ch).

D'importants débats ont jalonné l'année 2015 et porté leurs fruits : le Conseil intercommunal a adopté d'une part le dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN), et d'autre part la révision des statuts. Ces réformes ont débouché sur la mise en place d'un instrument financier solidaire, novateur et consensuel. Ce dernier permettra de soutenir des projets d'intérêt régional. La révision des statuts contribue à préciser le but du Conseil régional. Elle donne également la possibilité à l'ensemble des communes membres de constituer des délégations mixtes au Conseil intercommunal permettant ainsi aux différents organes communaux de participer aux débats ainsi qu'aux décisions de l'association. Tant le DISREN que la révision statutaire doivent encore être entérinés par les communes d'ici au printemps 2016.

Avec les postulats et les interpellations, la discussion au sein du législatif intercommunal s'anime.

Les acteurs régionaux ont ainsi démontré leur volonté de doter le Conseil régional de moyens qui permettent la mise en place de conditions cadres en faveur d'un développement régional. La revue succincte des activités engagées cette année révèle que l'association régionale facilite la réalisation de nombreux projets concrets, parfois difficiles à résoudre sans soutien régional.

Durant cette année, 13 préavis ont été traités et seul le soutien au financement de NTRV a été refusé.

Intérêts généraux

Manifestations

Depuis Noël 2011, une équipe de bénévoles a réalisé une crèche exposée au Centre Communal Multifonctions (CCM) et financée par la Commune. Cette année, de nouveaux personnages sont venus enrichir cette magnifique création pour le plus grand plaisir de tous ceux qui fréquentent le CCM. A redécouvrir à Noël prochain !

Depuis de nombreuses années, il est de coutume pour la Commune d'inviter tous les Aînés en « course d'école ». Le 2 septembre 2015 a eu lieu la sortie traditionnelle ... direction le Canton de Vaud.

Au programme : visite du Musée romain à Vidy avec l'exposition temporaire "Y'en a point comme nous", café-croissants au bord du lac à St-Sulpice, repas au Restaurant "Le Chalet Suisse" à Lausanne, train à vapeur Echallens-Bercher, café-gâteau et visite du Musée du Blé et du Pain à Echallens. Belle journée ensoleillée et sympathique !

Enfin, pour terminer l'année 2015 dans un esprit de convivialité, la Municipalité a proposé à la population d'organiser, à nouveau, la tradition des Fenêtres de l'Avent. C'est avec enthousiasme que de nombreuses familles se sont inscrites pour une fenêtre décorée et/ou un apéritif lors desquelles de nombreux villageois se sont déplacés pour partager un moment convivial aux quatre coins de notre commune

2. Finances

Quelques explications

Chapitre 40 - Impôts

Les rentrées fiscales sont inférieures de CHF 7'000.-- par rapport au budget de CHF 9'727'000 soit 0,07 %. A noter que les recettes fiscales 2015 représentent une augmentation de CHF 910,000 par rapport aux comptes 2014.

Chapitre 41 – Patentes et concessions

Romande Energie enregistre une diminution de la consommation d'électricité sur notre commune ce qui explique un écart défavorable de CHF 15'000 par rapport au budget.

Chapitre 42 – Revenus du patrimoine

L'écart défavorable de CHF 91'000 se décompose comme suit :

422 Revenus des capitaux du patrimoine financier, écart défavorable	CHF 42'000
423 Revenus des immeubles du PF, écart défavorable	CHF 15'000
427 Revenus des immeubles du PA, écart défavorable	CHF 34'000

Chapitre 43 – Taxes, émoluments et produits des ventes

L'écart favorable de CHF 361'000 se décompose comme suit :

431 Emoluments, écart favorable	CHF 68'000
434 Taxes de raccordement et d'utilisation, écart favorable	CHF 258'000
435 Ventes et prestations de service, écart défavorable	CHF 53'000
436 Remboursement de tiers, écart favorable	CHF 55'000
437 Amendes, écart défavorable	CHF 1'000
439 Autres recettes, écart favorable	CHF 34'000

Chapitre 44 – Participations aux recettes cantonales

L'écart défavorable de CHF 140'000 se décompose comme suit :

4411 Impôts sur les gains immobiliers, écart défavorable	CHF 150'000
4419 Impôts sur les frontaliers, écart favorable	CHF 10'000

Chapitre 45 – Participations, remboursement de collectivités publiques

L'écart favorable de CHF 488'000 se décompose comme suit :

4518 Diverses contrib. cant. à la gestion des forêts, écart favorable	CHF 75'000
4516 Subsidés pour murs, écart défavorable	CHF 10'000
4511 Réforme policière (ajustement 2014), écart favorable	CHF 48'000
4515 Facture sociale (ajustement 2014), écart favorable	CHF 465'000
4519 Diverses, écart favorable	CHF 3'000
4520 Fonds de péréquation, écart défavorable	CHF 90'000
4524 Rétrocession taxe aux sacs, écart défavorable	CHF 4'000
4519 Divers, écart favorable	CHF 1'000

Chapitre 46 – Autres participations et subventions

L'écart favorable de CHF 38'000 se décompose comme suit :

4655 Le Relais des Mêmes : UAPE - excédent, écart favorable	CHF 34'000
465x Divers, écart favorable	CHF 4'000

Chapitre 48 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

L'écart défavorable de CHF 143'000 se décompose comme suit :

4803 Prélèvement sur le fonds de rénovation, écart défavorable	CHF 1'000
4809 Prélèvement à la réserve des abris, écart défavorable	CHF 6'000
4811 Découvert de la déchetterie à charge de l'exercice, écart défav.	CHF 71'000
4811 Compte égouts, pas nécessité de prél. a la réserve, écart défav.	CHF 65'000

Chapitre 30 – Autorité et personnel

L'écart favorable de CHF 2'000 représente le 0.08 % du budget de CHF 2'179'678.-

Chapitre 31 – Biens, services et marchandises

L'écart favorable de CHF 52'000 se décompose comme suit :

310 Imprimés et fournitures de bureau, écart défavorable	CHF 2'000
311 Achat de mob. mat. mach. et véhicules, écart favorable	CHF 41'000
312 Achat d'eau, d'énergie et de combustible, écart favorable	CHF 16'000
314 Entretien des immeubles, routes et territoires, écart défavorable	CHF 1'000
315 Entretien d'objets mobiliers et d'instr. techniques, écart favorable	CHF 4'000
316 Loyers, fermages et redevances. d'utilisation, écart défavorable	CHF 14'000
317 Réceptions et manifestations, écart favorable	CHF 10'000
318 Honoraires et prestations de service, écart défavorable	CHF 15'000
319 Impôts, taxes, cotisations et frais divers, écart défavorable	CHF 13'000

Chapitre 32 – Intérêts passifs

Le chapitre boucle avec un écart favorable de CHF 103'000. Le taux moyen des emprunts s'élève à 1,63 % alors que le budget prévoyait 1,61 %. Le montant des emprunts est moins élevé que prévu.

Chapitre 33 – Amortissements

L'écart favorable de CHF 271'000 se décompose comme suit :

330 Amortissement du PF, écart favorable	CHF 20'000
330 Amortissement du PA, écart favorable	CHF 251'000

Le détail des amortissements se trouve sur les annexes 02 et 03. A noter que le collège de Le Muids ainsi que l'immeuble "Pré-Morlot 1 - Bâticom" ont été transférés du patrimoine administratif (PA) au patrimoine financier (PF), n'étant plus utiles à l'exercice de la puissance publique. Par conséquent, ils ne sont plus amortis, leur valeur vénale étant supérieure à leur valeur comptable.

A noter également que le compte 3301 concerne les défalcons fiscaux des personnes physiques (PP) et personnes morales (PM). Il s'agit de contribuables défaillants sur lesquels la Municipalité n'a aucune prise puisque l'ensemble des contribuables sont gérés par l'administration cantonale des impôts (ACI).

Chapitre 35 – Remboursements, participations et subventions

L'écart défavorable de CHF 398'000 se décompose comme suit :

3511 Réforme policière, écart défavorable	CHF 26'000
3515 Facture sociale, écart défavorable	CHF 307'000
3515 AVASAD, écart favorable	CHF 4'000
3520 Fonds de péréquation, écart défavorable	CHF 186'000
3526 Incinération des ordures, écart favorable	CHF 10'000
3526 Participation APEC, écart défavorable	CHF 3'000
3522 Participation AISGE, écart favorable	CHF 88'000
3524 Centre funéraire régional, écart favorable	CHF 4'000
3521 SDIS, écart favorable	CHF 8'000
3521 PCI, écart favorable	CHF 6'000

3521 ARAS, écart favorable	CHF 3'000
3526 SAPAN, écart favorable	CHF 1'000

S'agissant des comptes 3511, 3515 et 3520, nous avons, comme précédemment calculé ce qui devrait résulter des décomptes définitifs 2015 qui parviennent à la commune à fin août / début septembre. Ce sont donc des mises en provision en une de ces décomptes définitifs.

Chapitre 36 – Aides et subventions

L'écart favorable de CHF 41'000 se décompose comme suit :

3653 Dons divers, subventions aux sociétés, écart défavorable	CHF 16'000
3657 Bassin de transport, écart défavorable	CHF 5'000
3657 Réorganisation transports régionaux, écart favorable	CHF 12'000
3652 Subvention aux paroisses, écart défavorable	CHF 3'000
3655 Le Relais des Mômes, écart favorable	CHF 43'000
3662 Restaurants et transports scolaires, écart favorable	CHF 10'000

Chapitre 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux

L'écart défavorable de CHF 311'000 se décompose comme suit :

3803 Attribution au fonds de réserve (déchetterie), écart défavorable	CHF 4'000
3811 Attribution au financement des égouts, écart défavorable	CHF 64'000
3813 Attribution au financement de l'eau, écart défavorable	CHF 243'000

A noter que ce sont les résultats positifs des dicastères des égouts et des eaux qui ont permis ces attributions nettement supérieures au budget.

Comparaison entre le budget et les comptes

Description	Comptes	Budget	Ecart
Excédent de produits avant attributions aux financements spéciaux et amortissements / Autofinancement	1'328'745.01	1'184'203.22	144'541.79
Amortissements supplémentaires pour équilibre financements spéciaux (égouts)	-	-	-
Amortissements supplémentaires pour équilibre financements spéciaux (eaux)	-	-	-
Résultat avant amortissement obligatoires	1'328'745.01	1'184'203.22	144'541.79
Amortissements obligatoires - Patrimoine administratif	820'453.33	1'071'547.42	251'094.09
Amortissements obligatoires - Patrimoine financier	12'117.00	38'115.39	25'998.39
Excédent de charges/revenus I	496'174.68	74'540.41	421'634.27
Attribution au fond de réorganisation des lignes de bus du district	57'350.00	-	57'350.00
Prélèvement au fond de réorganisation des lignes de bus du district	31'052.70	-	31'052.70
Attribution à la provision eaux	274'585.27	31'380.90	243'204.37
Attribution à la provision égouts et épuration	63'932.09	-	63'932.09
Prélèvement à la provision égouts et épuration	-	64'948.00	64'948.00
Avance à la provision incinération et élimination des ordures	4'212.66	47'235.00	43'022.34
Prélèvement au fond de rénovation CCS	16'132.00	16'132.00	-
Attribution au fond de rénovation CCS	103'090.00	103'090.00	-
Attribution au fond de rénovation CCM	17'735.00	17'735.00	-
Prélèvement à la réserve des routes	-	-	-
Prélèvement à la réserve des abris PC ⁽¹⁾	37'680.15	43'955.00	6'274.85
Attribution à la provision pour perte sur débiteurs	60'000.00	-	60'000.00
Excédent de charges/revenus II	134.51	134.51	0.00

Prélèvement à la réserve des abris PC – frais PC Nyon	37'680.15
Subventions – Créations d'abris	<u>0.00</u>
	37'680.15

(x) Rappelons que le fonds de rénovation est alimenté annuellement de CHF 103'000; il est débité annuellement des amortissements relatifs aux travaux de rénovation effectués depuis la création de ce fonds.

(xx) Il s'agit de la réserve PCI que nous pouvons utiliser pour couvrir les coûts annuels de la PCI (jusqu'à épuisement de celle-ci)

Le détail des comptes 2015 vous est présenté dans le préavis N° 10/2016

Evaluation du patrimoine financier

En vue de la mise en œuvre d'un nouveau plan comptable qui exigera une évaluation du patrimoine financier à la valeur du marché. La Municipalité présente un tableau ci-dessous qui laisse apparaître des réserves latentes de l'ordre de 8 millions de francs. A noter que pour cette première évaluation et par mesure de simplification, les immeubles ont été évalués à la valeur ECA.

Ce tableau laisse apparaître la situation financière saine de la commune puisque les engagements nets s'élèvent à moins de 5 mios de CHF, ce qui représente CHF 1'898 par habitant et le 28,5 % des revenus annuels.

Situation des emprunts

Selon le tableau des emprunts et intérêts 2015 (annexe 06), on constate que 3 mios de CHF au taux de 3 % seront échus le 8 mars 2017, que 0,36 mios de CHF aux taux de 3,47 % seront échus le 22 novembre 2017. En 2018, le 30 novembre, 1,264 mios de CHF au taux de 2.7 % seront échus.

Il s'agit des emprunts au taux d'intérêt les plus élevés qu'il y aura lieu de renouveler en 2017 et en 2018. Le risque est donc faible que les taux futurs soient plus élevés que 3 %, 3,47 % et 2,7 %.

Cela signifie qu'au cas où les taux resteraient stables, ce qui est le cas depuis de longs mois, le taux moyen actuel des emprunts pourrait être abaissé.

	Solde au 31.12	Variation + / -	Variation en %	Autor emprunts	Habitants au 31.12	Endettement brut par habitants
2006	12'794'120.00				2'062	6'204.71
2007	13'203'520.00	409'400.00	3.20%	630'600.00	2'055	6'425.07
2008	12'892'750.00	-310'770.00	-2.35%	2'630'000.00	2'127	6'061.47
2009	12'668'750.00	-224'000.00	-1.74%	1'908'000.00	2'178	5'816.69
2010	16'314'750.00	3'646'000.00	28.78%	0.00	2'220	7'348.99
2011	15'920'750.00	-394'000.00	-2.41%	0.00	2'294	6'940.17
2012	13'896'750.00	-2'024'000.00	-12.71%	1'105'000.00	2'349	5'916.03
2013	16'548'000.00	2'651'250.00	19.08%	882'690.00	2'386	6'935.46
2014	18'426'000.00	1'878'000.00	11.35%	1'798'000.00	2'442	7'545.45
2015	19'004'000.00	578'000.00	3.14%	1'747'300.00	2'506	7'583.40
	Totaux	6'209'880.00		10'701'590.00		

Non emprunté	4'491'710.00	Disponible plafond	3'996'000.00
--------------	--------------	--------------------	--------------

Plafond d'endettement adopté le 12.12.2011	23'000'000.00		
---	----------------------	--	--

3. Domaines et bâtiments - Propriétés communales

Forêts

Préavis No 3/2015 – Demande de crédit de CHF 175'000.00 pour les travaux de renforcement du mur de soutènement de la route sise au-dessus du lieu-dit Les Biolles. Ces travaux sont maintenant terminés et ont été exécutés avec un minimum de nuisances pour les utilisateurs de la route des Montagnes (amodiataires, service forestier, etc.). Le nouveau mur de soutènement donne entière satisfaction.

Préavis No 14/2015 – Demande de crédit complémentaire de CHF 450'000.00 concernant la construction du Centre Communal d'Entretien (CCE). Ce préavis a fait l'objet d'un large débat au Conseil communal et a été adopté à la majorité. Il n'y a donc pas lieu d'y revenir plus particulièrement. Notons cependant que les travaux complémentaires annoncés et non encore exécutés ont été réalisés (aménagements extérieurs). On peut donc considérer que cette construction exemplaire et largement plébiscitée par ses utilisateurs est terminée.

Préavis No 16/2015 – Demande de crédit de CHF 37'750.00 pour le remplacement d'un véhicule pour l'équipe forestière. L'achat du véhicule projeté a été réalisé. L'équipe forestière dispose ainsi pour plusieurs années d'un véhicule parfaitement adapté à la configuration des forêts communales et qui répond aux exigences du terrain.

Alpages - Pâturages

Introduction

L'année 2015 a représenté un cycle régulier sans grand événement majeur. Ainsi, nous avons pu travailler dans le prolongement de l'année précédente et cela dans tous les domaines. Notre bâtiment principal (le CCE), qui nous sert de base, a continué d'être aménagé au fil des mois et au gré des besoins. Le marché des bois a stagné mais toute notre récolte a pu être écoulée. Le résultat des inventaires, en vue de la révision de notre Plan de Gestion forestier, nous démontre que les forêts communales vieillissent. De ce fait, la possibilité annuelle devrait être augmentée afin de favoriser la régénération. Nous avons aussi profité de cette magnifique année pour entretenir le réseau des chemins forestiers. En plus, toutes les coupes martelées ont pu être réalisées et, ainsi, la possibilité annuelle communale, soit 6'500 sv, a pu être prélevée dans les forêts d'Arzier-Le Muids.

Équipe communale

Favre Guy	garde forestier, forestier ESF (80%)
Christine Chappuis	collaboratrice administrative avec CFC (25%)
Christian Brzakalla	chef d'équipe avec CFC de forestier bûcheron
Marcel Vaucher	forestier bûcheron avec CFC > 30 avril 2015
Ludovic Crausaz	forestier bûcheron avec CFC

Thibaud Sarrasin	forestier bûcheron avec CFC < 01 mai 2015
Vivian Blanc	apprenti 2 ^{ème} année (réussite examens intermédiaires)
Jérémie Délèze	apprenti 2 ^{ème} année (réussite examens intermédiaires)

Personnel

Un changement important cette année au niveau du personnel "forestier" communal : Marcel Vaucher, fidèle collaborateur au Service des forêts, a saisi l'opportunité qui lui a été proposée. Ainsi après 20 ans en forêt, il a rejoint les espaces verts communaux. De ce fait, nous avons engagé M. Thibaud Sarrasin, jeune forestier-bûcheron valaisan, mais résidant sur la commune, pour le remplacer au sein de l'équipe forestière.

Formation continue

2015 ne fut pas une année de référence en matière de formation continue... Guy Favre, garde forestier, a pris part à quelques journées thématiques concernant les traitements sylvicoles des forêts. Dans le cadre des conventions-programme RPT, l'équipe forestière a suivi deux journées de cours. La première était consacrée aux soins modérés, tandis que la seconde voyait nos ouvriers forestiers s'instruire de manière didactique sur le terrain avec comme thème la gestion des forêts du Haut-Jura. De plus, notre personnel a participé activement à la journée "citoyenneté" organisée par la commune en faisant découvrir le territoire communal à nos jeunes citoyens.

Apprentis

Nous avons vécu une année 2015 réjouissante en termes de formation d'apprentis. Tout d'abord, M. Philémon Frésard a décroché son CFC au printemps, suite à son échec en pratique un an plus tôt. Nous tenons à le féliciter pour sa persévérance.

Quant à M. Vivian Blanc, tout s'est bien passé. Le fait de le voir refaire sa première année fut salubre. En effet, il a réussi son examen intermédiaire et peut ainsi continuer sa formation dans un univers qu'il affectionne. Bravo à lui pour son résultat positif.

Jérémie Délèze de Trélex a aussi mené à bien sa première année. Ses examens, réussis brillamment, le propulsent en seconde année. Même s'il est très à l'aise en théorie, la pratique va mériter un suivi assez précis.

Achat de matériel

Avec l'aménagement du CCE, nous avons investi, principalement, dans des éléments de rangement. Néanmoins, après bien des années de bons et loyaux services, la jeep blanche de l'équipe forestière a été changée. Nous avons fait l'acquisition d'un pick-up Isuzu neuf.

Exploitation et vente de bois

Période d'exploitation	Coupes normales (Volume en Sylves)		Coupes forcées (Volume en Sylves)		Total
	Résineux	Feuillus	Résineux	Feuillus	
Printemps 2015	754.00 sv	76.00 sv	0.00 sv	0.00 sv	830.00 sv
Automne-Hiver 2015	5'708.00 sv	901.00 sv	0.00 sv	0.00 sv	6'609.00 sv
Total	6'462.00 sv	977.00 sv	0.00 sv	0.00 sv	7'439.00 sv

Durant l'année 2015, nous avons exploité un peu plus que la possibilité communale annuelle. Ce prélèvement supplémentaire est dû, principalement, aux résultats de l'inventaire 2014, ainsi qu'aux excellentes conditions météorologiques dont nous avons bénéficié durant l'automne 2015. Les forêts communales sont désormais réparties en six séries. Nous avons exploité un peu plus de bois dans les séries « forestières » 1, 2 et 3. Les interventions se sont également concentrées dans des zones où nous pouvons profiter de l'opportunité du subventionnement en faveur du grand tétras (subv. Haut-Jura). Une coupe de revitalisation a également permis de donner de la lumière au pâturage de la Grande Enne, et cela avec l'appui des aides fédérales et cantonales dédiées à la biodiversité en forêt. Au printemps, le faible enneigement a favorisé des travaux importants dans la série 1 de nos forêts. Par contre, nous n'avons noté aucun engagement dans la série 4 (pâturages en dessous de 1'200m). Durant cette année 2015, peu de bois ont été mis en vente sur pied (une seule coupe), ce qui engendra des coûts d'exploitation plus élevés, mais qui a, aussi, généré des revenus plus conséquents.

Avec une météo assez clémente en début d'année, des bois ont pu être mis sur le marché rapidement. Suite à des coupes durant l'hiver, certains tracés de clôture ont aussi été remis à neuf en fils lisses. Nous avons également profité de la belle saison pour traiter quelques surfaces en soins culturaux. C'est ainsi près de trente-cinq hectares de forêts qui ont été éclaircis et qui ont, également, bénéficié des subventions. A la mi-août, l'équipe forestière a recommencé une saison de coupes, entrecoupée par le démontage des clôtures. Nous avons tout de même pu réaliser les coupes prévues pour notre équipe.

Quatre entreprises ont été mandatées pour réaliser des coupes en automne et environ 700 sv ont été vendus sur pied à l'entreprise David et Jean-Claude Jaquet. La commune a livré environ 200 stères de bois vert à ses citoyens, soit en bois long, soit en ballots. Les bois d'industrie s'en sont allés chez Kronospan pour la fabrication de panneaux style OSB. Cela a représenté, tout de même, près de 1'000m³.

Entretien des chemins forestiers

Ce fut une année assez soutenue pour les travaux d'entretien sur les chemins forestiers. En effet, après le vote d'un crédit, nous avons consolidé, par un mur de soutènement, la route des Montagnes à la hauteur de la Petite Enne. Ensuite, un passage canadien a été scellé sur la route entre la Combe au Roc et les Biolles. Puis, le chemin de la Combette a été le théâtre d'une réfection assez lourde afin de supporter de plus grandes charges. Et pour finir, avec le concours du NStMC, le chemin du Stand a subi une cure de jouvence que nous avons complétée avec la pose de plusieurs renvois d'eau en bois. L'entretien courant du réseau communal n'a pas été négligé, et c'est l'équipe forestière communale qui a assuré cette tâche. Finalement, plusieurs tronçons ont eu droit à un passage de l'épareuse.

Couvert à plaquettes

Avec l'ouverture des immeubles du quartier de la Caroline, la consommation en plaquettes forestières a sensiblement augmenté. Toutefois, nous avons pu facilement subvenir à nos propres besoins avec une belle réserve de bois provenant des forêts communales !

Pour rappel, notre couvert peut contenir 800 m³/pl. avec une rotation de 2,4, soit une production annuelle possible d'environ 2'000 m³/pl.

Centre communal d'entretien (CCE)

Nous avons profité de l'an 2015 pour parfaire les aménagements dans ce nouveau centre d'entretien (local à carburant, local de conciergerie, etc.). Après quelques réglages, le personnel communal a bien pris ses marques et profite entièrement de cet outil de travail fonctionnel.

Travaux pour tiers, particuliers

Notre équipe forestière a effectué quelques petits travaux sur des propriétés privés de la commune d'Arzier-Le Muids. Malgré cela, afin de ne pas faire concurrence aux entreprises privées, nous avons réduits ces travaux au strict minimum pour nous concentrer sur l'entretien de patrimoine forestier communal.

Travaux pour tiers, collectivités publiques

En plus des travaux traditionnels pour les forêts cantonales d'Oujon et du Fiay, notre équipe forestière a reçu le mandat de l'Etat (division « Biodiversité et paysage ») pour faucher différentes zones du Marais Rouge.

Autres travaux

Comme à l'accoutumée, le service forestier a fourni quelques prestations pour les autres services de la commune. En 2015, notre personnel forestier a participé activement au déneigement. La fabrication de tables et de bancs pour les espaces verts et l'aide pour la préparation des différentes manifestations communales ont permis à l'équipe forestière communale de diversifier ses travaux. Ce sont également les mêmes qui ont préparé le bois qui a servi à remplir les deux ralentisseurs de trafic à l'entrée d'Arzier. Les forestiers bûcherons ont aussi géré les branches de sapins, ainsi que les sapins de Noël.

Clôtures

Concernant l'entretien des clôtures autour de nos pâturages, nous n'avons découvert que peu de surprises durant le printemps. Toutefois, le montage et le démontage de ces clôtures prend du temps et cela au détriment de l'exploitation forestière proprement dite. Suite à des coupes durant l'hiver, certains tracés ont été remis à neuf en fils lisses et nous avons déplacé une partie de tracé à proximité des Biolles.

Murets en pierres sèches

L'entreprise Raymond Dubugnon de Gimel a repris le flambeau sur mandat de la commune. Ainsi, une centaine de mètres ont repris de la couleur sur le pâturage de la Grande Enne. L'aide financière accordée par le Fond Suisse du Paysage est assez minime, mais c'est tout de même une contribution intéressante.

Entretien des chalets

Peu de travaux sur le patrimoine communal que constituent les chalets d'alpage : quelques travaux de remise en état de toitures sur Le Croue, ainsi que la réparation de tôles aux Biolles. Certains chalets commencent à montrer des signes inquiétants de vieillesse sur leur toiture et, fort de ce constat, la rénovation du toit de la partie « rural » de l'Arzière est au programme pour l'an 2016. La commune, en collaboration avec les amodiataires et le Parc Naturel Jura Vaudois, a relevé les manquements des différents pâturages communaux. Il reste à fixer les priorités des interventions et à voir s'il est possible d'obtenir des aides financières pour certains travaux de grandes importances. Cela en évitant de devoir financer plus de frais d'études que de frais concernant des travaux réels.

Projets divers

Les résultats de l'inventaire forestier qui a été effectué durant le printemps 2014 sur tout le territoire communal nous fait remarquer un vieillissement de notre patrimoine. Le nouveau plan de gestion est en cours de réalisation et va certainement déboucher sur une augmentation significative de la possibilité de coupe annuelle. C'est au début de l'année 2016 que cette opération importante doit se terminer avec la fixation jusqu'en 2024 des objectifs forestiers de notre commune.

Conclusion

2015 a donc représenté une année normale pour nos forêts communales, mais il faut rester vigilant. En effet, la météo assez sèche nous laisse entrevoir une augmentation des arbres bostrychés en 2016.

La réussite aux examens de nos trois apprentis nous permet de respirer un peu, mais notre équipe doit, maintenant, prendre exemple et continuer à se perfectionner pour leur offrir la meilleure formation professionnelle possible.

Continuons l'exploitation de notre patrimoine pour garantir la stabilité de nos arbres, la qualité de filtration de nos forêts et le dynamisme biologique de nos peuplements. Nous pourrons ainsi transmettre à nos descendants un patrimoine en bonne santé. Il faut toutefois faire attention, car les forêts d'Arzier-Le Muids vieillissent et il faut absolument garder une politique saine afin de rajeunir au maximum cette richesse.

Notre équipe forestière communale est comme nos forêts : elle vieillit et son rendement s'en fait ressentir. Il est clair qu'à moyen terme, nous devons prendre des décisions stratégiques avec notre personnel.

Enfin, concernant le point sensible des finances, il faut relever que nous nous efforçons chaque saison d'optimiser au mieux les recettes par rapport aux dépenses et surtout d'utiliser les subventions fédérales et cantonales à bon escient. Signalons également que l'attribution des coupes à des entreprises mécanisées favorise la maîtrise des coûts et permet d'augmenter les produits, car nous restons ainsi maîtres de nos ventes de bois.

Rappelons encore que dans le cadre de la péréquation intercommunale, notre commune récupère une somme importante au niveau des charges thématiques liées à la forêt.

Bâtiments communaux

CCS Pré Morlot

Rappelons-le, le CCS (Centre Communal et Scolaire) est avant tout, un lieu communautaire qui offre une grande souplesse d'utilisation puisqu'il allie équipements scolaires, salle polyvalente, foyer, équipé d'une cuisine professionnelle. Sans oublier toute sa partie technique qui produit de l'énergie pour tout un quartier. Ces locaux et installations font l'objet d'une attention de tous les instants afin de garantir une exploitation rationnelle et sûre de ce bâtiment.

C'est sous la houlette d'Alain Ghilardini, Domingos Ganço Mendes et Maria Pinto Texeira, appuyés par une entreprise de nettoyage performante, tous à l'écoute des utilisateurs de ce centre, que tout ce travail se réalise avec professionnalisme et bonne humeur.

L'action la plus marquante réalisée sur ce complexe a été pour cet exercice 2015, la réalisation de la transformation de l'éclairage de la salle polyvalente qui représente une innovation puisque cet équipement a été réalisé en technologie LED qui donne entière satisfaction.

Profitant des nettoyages d'été, nous avons saisi l'occasion de faire intégrer un marquage de lignes destinées à l'Uni hockey sur le parquet de la salle polyvalente.

En ce qui concerne l'occupation de la salle polyvalente, les activités des sociétés sportives sont très soutenues ainsi que les manifestations organisées par les sociétés locales. Nous avons même eu l'occasion d'accueillir l'été un concert sur la terrasse.

Un remerciement tout particulier à notre équipe qui se tient à disposition lors de l'organisation de ces manifestations privées ou officielles.

Immeuble Grange 6 Le Muids

Ce bâtiment a fait l'objet, grâce à l'acceptation par notre Conseil du préavis 06/2015 d'importants travaux d'entretiens extérieurs et intérieurs. Pour un budget de CHF 125'000.-, c'est CHF 105'850.65 qui ont été dépensés. La toiture nettoyée et traitée, les ferblanteries refaites, les façades et boiseries repeintes, les volets remplacés ainsi que la cage d'escaliers et les locaux communs repeints. Travaux exécutés principalement par des entreprises régionales que nous remercions pour la qualité de leurs tâches.



En collaboration avec la régie Rytz, nous avons marqués les places de parc destinées aux locataires et visiteurs. A l'avenir, lors de changement de locataires, les baux des places de parc s'établiront séparément.

Auberge Communale d'Arzier "L'Union"

Les travaux à notre charge ont consisté en quelques modifications de l'aménagement intérieur, interventions sur le système de distribution de chauffage, entretiens de toiture et un contrôle périodique des installations électriques.

Centre Communal Multifonctions (CCM).

Les charges principales inhérentes à ce bâtiment sont majoritairement représentées par les contrats de maintenances obligatoires pour les établissements publics à caractères éducatifs et d'accueil. En effet, l'occupation journalière de ce bâtiment par des enfants accueillis en crèche ou en parascolaire, par la bibliothèque communale ainsi que par les sociétés et nos aînés oblige une surveillance technique de tous les instants.

De même, une occupation intensive de ces locaux occasionne des frais de nettoyage, de remplacement de matériel et d'usure typiques à ce genre de bâtiment.

Centre Communal d'Entretien (CCE)

Il a été présenté au Conseil du 29 juin 2015 le préavis N° 14/2015, demandant un crédit complémentaire de CHF 450'000.- destiné au financement de travaux non prévus qu'il avait fallu entreprendre dans l'urgence, dans le cadre de la construction de ce bâtiment. Comme indiqué dans ce préavis, c'est au niveau du gros œuvre que cette réalisation a nécessité des travaux d'ordre sécuritaires non prévus au budget. Par l'étanchéisation du mur nord et la création d'une dalle béton sur la zone de lavage et garages, la création d'un puits perdu et l'aménagement extérieur, en particulier l'enrobé autour du bâtiment dont la finition réalisée récemment donne un aspect fini autours du CCE.

Le porta-cabine provisoire qui était destiné aux infrastructures a été enlevé, libérant ainsi la partie inférieure de la parcelle.

Notre installation photovoltaïque a produit **66,03 MWh** en 2015 contre 62,71 MWh en 2014.

Une production totale de 134,42 MWh depuis sa mise en service cela représente un total d'émissions de CO2 évité d'environ **94,1 tonnes**.

Bâtiment Administration Communale

La révision de la citerne à mazout fut la plus grosse dépense de l'année en ce qui concerne l'entretien de ce bâtiment. La mise en conformité de cette cuve a nécessité la pause d'une double étanchéité de son enveloppe et le remplacement du système de contrôle de fuite.

Le déplacement des sirènes d>alertes PCi sur le toit de l'Administration a été effectué par le service cantonal dans le cadre de la réorganisation du système de transmission. Le choix c'est porté sur ce toit en raison des difficultés techniques et d'accès dangereux sur la toiture du CCS.

Bâtiments divers – Fontaines, Poids Publics

Le hangar du Montant, propriété de la commune, a été réhabilité comme dépôt à disposition du service des routes et voirie. Une mise en conformité de l'installation électrique, en particulier le tableau de distribution et comptage effectuée par notre électricien nous permet de travailler dans ce dépôt de manière sûre et conforme aux normes en vigueur.

Les fontaines du haut du village, du bas du village ainsi que la fontaine couverte de Le Muids ont bénéficié de travaux de peinture comme demandé dans le cadre du préavis 01/2014.

Stand de Tir

Proposée par le préavis 16/2014 (CHF 30'000.-), la rénovation de l'annexe du stand de tir a suscité quelques surprises lors de la désaffectation de celle-ci où sont apparus des défauts de structure tels qu'il a fallu prendre la décision immédiate de démolition de cette annexe pour des raisons évidentes de sécurité. Une démolition entreprise rapidement suivie d'une remise en état de la façade ouest du stand en attente d'un projet de reconstruction totale. Aussitôt une demande d'étude était lancée afin de poursuivre ce projet. La porte d'entrée de la buvette ainsi que le redressement du seuil ont été exécutés à cette occasion.

4. Urbanisme - Environnement - Travaux

Service de l'urbanisme

Une année de plus, nous poursuivons notre travail pour finaliser le Schéma Directeur du NStCM. La cadence au quart d'heure Nyon-Genolier a été mise en place début décembre 2015 et sur le reste du réseau nous bénéficions toujours d'un service de deux trains par heure.

Nous n'avons pas travaillé notre Plan Directeur Communal ni le Plan Général d'Affectation dans l'attente de l'acceptation de la 4^{ème} révision du Plan Directeur Cantonal et les répercussions de la mise en application de la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT).

Police des constructions

Les chantiers de la PPE "Résidence En Caroline" et des PPE "Les Sendys" sont terminés. La Municipalité a lancé une procédure auprès du Tribunal cantonal pour des surcombles non habitables dans certains logements de La Caroline.

La première partie du projet des Rives du Boirons au chemin du Fiay a été réalisée. Cela représente 3 bâtiments de 2 logements chacun (habités par 12 adultes et 8 enfants en bas âge). La deuxième étape est bloquée par une procédure en cours au Tribunal cantonal.

Quelques chiffres; nous avons octroyé 56 permis de construire qui se partagent comme suit :

Permis octroyés, travaux pas commencés :

Petit immeuble à Le Muids	3 logements
Immeuble à la rte d'Arzier (derrière CCS)	15 logements
Villas	10
Chalet aux Loges	1

Permis octroyés, travaux en cours :

Villas	7
Transformations	7

Permis octroyés, travaux terminés :

Garages	2
Couverts à voitures	2
Transformations	13
Piscine, SPA	2
Panneaux solaires	4 (thermiques) + 10 (photovoltaïques)
Pompes à chaleur	2

La collaboration, démarrée au printemps 2011 entre l'EVAM et notre commune pour l'organisation de travaux d'utilité publique (TUP) effectués par des requérants d'asile logés dans l'abri PC de la Commune de Begnins, a continué durant toute l'année 2015.

Les modalités fixées entre les deux parties restent identiques : entretien des routes, espaces verts et cimetières, nettoyage des ouvrages d'eaux claires, aide à la déchetterie et les manifestations. Cependant, en moyenne sur l'année 2015, ce ne sont plus que deux requérants d'asile qui ont participé à ce programme d'occupation initié par la Préfecture de Nyon.

Le bilan de cette expérience reste néanmoins extrêmement positif ; il apparaît que ces activités apportent un regard différent pour chacun des partenaires.

En effet, les requérants d'asile se sentent valorisés en effectuant des tâches utiles et le fait d'exercer des activités physiques, souvent en plein air, a une influence positive dans leur santé et comportement au sein des lieux d'hébergement.

Les collaborateurs communaux ont fait preuve d'un réel intérêt et de beaucoup d'empathie pour les différents requérants accueillis. Il est à mentionner, toutefois, que les collaborateurs communaux ont également démontré une grande capacité d'adaptation en raison du tournus important des requérants d'asile (retour dans le pays d'accueil, modification du statut, attribution à un autre lieu d'hébergement, etc.)

Enfin, la population de notre commune a plutôt bien accueilli cette expérience et a pu, ainsi, se faire une autre image des migrants.

Dans le domaine de la sécurité routière, deux grands chantiers étaient en cours.

Le premier concerne les aménagements routiers de la RC entre le passage à niveau d'Arzier et le virage du stand de tir (préavis no 2/2014 accepté le 17 mars 2014 et préavis no 13/2014 accepté le 29 septembre 2014). La mise à l'enquête a eu lieu du 20 janvier 2015 au 20 février 2015 sans oppositions. Les travaux ont démarré le 24 octobre 2014 et se sont terminés le 11 avril 2015 avec une pause hivernale puis en juillet et août 2015 pour la pose des enrobés.

Le second concerne les aménagements routiers de la RC entre la déchetterie et l'entrée du Plan de quartier "Domaine des Clyettes" (préavis no 2/2015 accepté le 16 février 2015 et préavis no 9/2015 accepté le 11 mai 2015). La mise à l'enquête a eu lieu du 3 mars 2015 au 1 avril 2015 sans oppositions. Les travaux ont démarré le 3 juillet 2015 et se sont terminés le 17 octobre 2015. La pose des enrobés est prévue sur 2016.

Par l'acceptation du préavis 8/2015, l'assainissement de l'éclairage public du village de Le Muids, inscrit dans le concept énergétique de la Commune, a pu se concrétiser. En effet, l'éclairage public encore en place à Le Muids ne répondait plus aux normes légales en vigueur sur les composants interdits. De plus, il était vétuste et avec une mauvaise efficacité énergétique. Dès lors, le remplacement des dernières lanternes à vapeur de mercure par des lanternes à vapeur de sodium de couleur orangée a marqué la fin des luminaires énergivores sur le territoire communal.

Station de transfert route-rail

La nouvelle station de transfert route-rail destinée à l'acheminement ferroviaire des ordures ménagères du périmètre à l'usine d'incinération de TRIDEL est désormais opérationnelle. Les premiers tests de transfert des bennes sur le rail ont lieu actuellement. En relation avec cette station, l'entreprise SOTRIDE SA érige actuellement une station de compactage des ordures ménagères sur le même site. Les transporteurs qui ne sont pas équipés de véhicules compatibles avec le transbordement direct sur le rail devront passer par cette installation avant de pouvoir transborder leurs déchets. Aux dernières nouvelles, la station de compactage devrait être opérationnelle à fin juin 2016. C'est à partir de cette date que les zones d'apport auxquelles sont soumises les communes de notre périmètre seront modifiées.

Concept harmonisé de la taxe au sac

Chiffres 2015

Un total de 13'056,30 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en sac taxés au cours de l'exercice 2015. Par rapport à l'année 2014 (12'828,00 tonnes), la hausse du tonnage est de 1,78% pour l'ensemble des communes concernées du périmètre, ce qui correspond précisément à la hausse de la population enregistrée durant la même période. Il est donc réjouissant de constater que les citoyens et les communes poursuivent l'effort de tri constaté depuis la mise en place de la taxe au sac.

Rétrocession finale 2015 et acomptes 2016, comme expliqué dans la correspondance du 2 mars 2016 aux communes concernées, le montant final de la rétrocession 2015 s'est établi à CHF 357,00 HT/tonne. Le montant de l'acompte qui sera versé aux communes en 2016 reste quant à lui inchangé à CHF 350,00 HT/tonne.

Déchetterie

Le Plan partiel d'affectation qui a été développé pour le site de la Déchetterie afin de nous permettre d'étendre son périmètre, permettra quelques améliorations quant au stockage des gros électroménagers et un aménagement plus adéquat des locaux.

En ce qui concerne la gestion des déchets, les tonnages et quantités recueillis sont :



Quantités totales	Descriptif	Par habitant (2'506 hab. au 31.12.2015)				
		2015	2014	2013	2012	2011
247.05 t.	Ordures ménagères	98.58 kg	101.5 kg	179.8 kg	146.5 kg	174.5 kg
195.48 t.	Papier + Carton	78 kg	71.5 kg	72.9 kg	74 kg	70.2 kg
140.00 t.	Verre	55.86 kg	53.2 kg	53.7 kg	54.5 kg	45.5 kg
45.22 t.	Ferraille	18.04 kg	17.9 kg	14.3 kg	15.8 kg	19.8 kg
142.43 t.	Déchets encombrants	56.83 kg	52 kg	41.6 kg	35.8 kg	35.9 kg
405.59 t.	Déchets compostables	161.84 kg	130.6 kg	176.5 kg	118.3 kg	117 kg
108.61 t.	Bois traité (collé, peint),	43.4 kg	44 kg	35.8 kg	38 kg	49.8 kg

Déchets auxquels il faut ajouter 1.11 tonne de déchets communaux*.

Cela représente 1'284.38 tonnes récoltées en 2015 toute matières confondues auxquelles il faut rajouter les DSM (déchets spéciaux mélangés)

* : déchets incinérables non déposés dans les sacs officiels taxés, provenant de bâtiments communaux, déchets de voirie, d'entretien des cimetières, etc.

Réseaux d'égouts et d'épuration

Préavis No 08/2008 – Demande de crédit de CHF 232'500.– pour l'implantation d'un bassin de rétention (aménagements hydrauliques du ruisseau de La Joy). Ce préavis a été réactivé durant l'année 2015 malgré le caractère non prioritaire de cette réalisation. Cependant, une nouvelle donnée a dû être prise en compte, soit les nouvelles dispositions de la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire). De fait, la Municipalité a demandé au bureau chargé de ce projet (Schenk SA à Nyon) de vérifier le dimensionnement du projet en excluant des calculs les surfaces de terrain intermédiaires qui avaient été prises en compte dans le projet original. C'est maintenant chose faite et l'expropriation d'intérêt public envisagée devrait être menée par un nouveau municipal, à moins qu'un arrangement avec le propriétaire ne puisse être trouvé.

Préavis No 19/2012 – Demande de crédit de CHF 613'000.– concernant les travaux communaux de mise en séparatif EU-EC et de bouclage ESP "Les Ancolies". RC24b - Chemin des Clyettes par le Chemin des Ancolies. Selon ce qui avait été convenu avec le promoteur, la première étape de travaux a été réalisée au début de l'année 2014, en fonction de l'avancement du projet de construction privée de 39 logements sur la parcelle directement

concernée par ces travaux communaux. Par ailleurs, après renégociation des conditions avec les entreprises adjudicataires et sur la base des informations du promoteur, la seconde étape de travaux a été agendée en 2016 et aurait dû commencer en avril dernier. Cependant, l'opposition « soudaine » des riverains du chemin des Ancolies va retarder cette réalisation, quand bien même ces travaux sont devenus urgents avec une nouvelle fuite sur la conduite ESP principale. Un courrier a cependant été adressé aux riverains concernés, déchargeant la Municipalité de toute responsabilité quant aux dommages éventuels qui pourraient résulter d'une nouvelle fuite sur la conduite ESP principale. Quant aux entreprises adjudicataires, elles ont été informées de ce nouveau retard aux relents électoralistes. C'est donc le nouveau municipal responsable des Infrastructures qui se chargera de ce dossier...

Préavis No 17/2014 – Demande de crédit de CHF 328'000.– concernant le remplacement des collecteurs EC-EU et des conduites ESP du secteur La Caroline-Prés de la Cure (deuxième étape). Ces travaux ont été réalisés durant le printemps-été 2015 et sont maintenant terminés. Le décompte final doit être établi prochainement.

Préavis No 07/2015 – Demande de crédit de CHF 477'700.- concernant la mise en séparatif dans le secteur Chemin des Philosophes - Les Granges et le remplacement d'une conduite communale ESP sur la parcelle No 2549. Ces travaux ont été réalisés durant l'automne 2015 et sont maintenant terminés. Le décompte final doit être établi prochainement.

Préavis No 18/2015 – Demande de crédit de CHF 450'000.- concernant le remplacement des collecteurs EC-EU et des canalisations ESP du secteur La Caroline-Prés-de la-Cure (troisième et dernière étape). Selon le planning établi, ces travaux devraient commencer au printemps 2016 (NB : ces travaux ont effectivement commencé au mois d'avril et se poursuivent sans difficulté particulière).

Marchés publics – Durant ces dernières années, s'appuyant sur son plan d'investissements, la Municipalité a présenté pour approbation au Conseil communal plusieurs préavis portant sur la modernisation/rénovation des infrastructures communales EU-EC-ESP. Ainsi, de 2009 à 2015, ce sont une vingtaine de préavis municipaux qui ont tous été approuvés à une très large majorité par le Conseil communal et n'ont jamais été contestés par une quelconque autorité. Ces travaux avaient tous fait l'objet de rapports favorables des Commissions ad hoc et des Finances et figuraient dans les plans directeurs communaux (PGEE / PDDE), ainsi que dans le plan d'investissements à 5 ans de la Municipalité.

Cependant, essentiellement en raison de différends privés qui les opposent à la Municipalité actuelle, au moins 2 citoyens d'Arzier-Le Muids – par ailleurs candidats à la Municipalité – ont interpellé diverses autorités cantonales, mettant en doute le travail du municipal responsable des Infrastructures. Electoralement parlant, leur travail a porté ses fruits, puisque le municipal en question n'a pas été réélu à la municipalité malgré son bilan plus qu'excellent ! Dans un courriel du 17 mars 2016, M. Christian Hoenger, responsable cantonal de la distribution de l'eau, affirmait que « nous avons approuvé en bonne et due forme au sens de l'art. 7b LDE les projets concernant le réseau d'eau potable de la commune d'Arzier-Le Muids qui nous ont été transmis durant cette législature et ne pouvons donc que féliciter vos autorités communales pour le soin apporté au développement et à l'entretien du réseau principal de distribution d'eau potable. »

Malgré cela, les manœuvres dilatoires, voire diffamatoires, auprès des services cantonaux ont continué, puisque c'est un autre service de l'Etat qui a été interpellé par l'un de ces citoyens le 4 avril dernier...

Rappelons qu'en 2006, après avoir été informé du rapport établi par le bureau Miaz & Weisser (environ CHF 12'000'000 de travaux identifiés), le Conseil communal a choisi de se prononcer objet par objet - selon les possibilités financières de la commune - et non par un financement global des travaux, impliquant une procédure ouverte. Ces travaux ont donc été proposés en procédure sur INVITATION (maxima JAMAIS dépassés) par des appels d'offres aux entreprises de la région.

Commune d'Arzier-Le Muids - Préavis concernant les dicastères 46 et 81 (EU-EC-ESP+CAD) - 2009-2015
Dossiers traités par F. L. Althaus, municipal (préavis consultables sur www.arzier.ch ; onglet Autorités/Municipalité/Préavis municipaux)

Date Conseil	No préavis	Secteur concerné	Crédit demandé	Montant EU-EC [gc]	Montant ESP-CAD [gc]	Total TTC [gc]	Total HT [gc] (500'000 max)	Total TTC [ap]	Total HT [ap] (250'000 max)
09.11.2015	18/2015	Caroline	450 000.00	279 200.00	43 700.00	322 900.00	298 981.48	16 400.00	15 185.19
29.06.2015	12/2015	Dôle	96 000.00	0.00	37 600.00	37 600.00	34 814.81	33 500.00	31 018.52
11.05.2015	07/2015	Philosophes	477 000.00	272 800.00	49 000.00	321 800.00	297 962.96	64 800.00	60 000.00
09.12.2014	17/2014	Caroline	328 000.00	200 600.00	13 800.00	214 400.00	198 518.52	10 200.00	9 444.44
05.05.2014	06/2014	Pins	419 000.00	91 700.00	129 600.00	221 300.00	204 907.41	109 100.00	101 018.52
04.11.2013	23/2013	Caroline	721 000.00	458 700.00	49 100.00	507 800.00	470 185.19	65 600.00	60 740.74
03.06.2013	15/2013	Marguillier	371 500.00	216 900.00	32 900.00	249 800.00	231 296.30	46 000.00	42 592.59
25.03.2013	05/2013	Pins	623 600.00	258 300.00	120 100.00	378 400.00	350 370.37	118 300.00	109 537.04
12.11.2012	19/2012	Ancolies	613 000.00	306 700.00	93 400.00	400 100.00	370 462.96	71 200.00	65 925.93
25.06.2012	14/2012	Rte de St-Cergue	103 500.00	79 400.00	0.00	79 400.00	73 518.52	0.00	0.00
25.06.2012	12/2012	Caroline	525 200.00	109 000.00	103 600.00	212 600.00	196 851.85	212 100.00	196 388.89
27.06.2011	09/2011	Viroux	263 600.00	137 630.00	32 540.00	170 170.00	157 564.81	31 360.00	29 037.04
01.11.2010	13/2010	Philosophes	705 000.00	422 600.00	70 540.00	493 140.00	456 611.11	49 230.00	45 583.33
26.04.2010	02/2010	Rue du Village	397 200.00	0.00	192 770.00	192 770.00	178 490.74	119 915.00	111 032.41
28.09.2009	21/2009	Rue du Village	58 700.00	0.00	21 800.00	21 800.00	20 185.19	27 500.00	25 462.96
22.06.2009	16/2009	Clyettes	455 000.00	0.00	212 100.00	212 100.00	196 388.89	153 900.00	142 500.00
11.05.2009	13/2009	Rte de St-Cergue	388 000.00	175 000.00	0.00	175 000.00	162 037.04	194 500.00	180 092.59
09.02.2009	02/2009	Rue du Village	132 400.00	0.00	46 600.00	46 600.00	43 148.15	54 220.00	50 203.70
Total 2009-2015 =>			7 127 700.00			Moyenne =>	219 016.46	Moyenne =>	70 875.77

Pour chaque préavis, après retour des soumissions (~6 pour le génie civil [gc ; gros oeuvre] / ~3 pour l'appareillage [ap ; second oeuvre]), le bureau Miaz & Weisser a établi des tableaux récapitulatifs sur la base desquels la Municipalité a adjugé les travaux dans ses séances hebdomadaires. La Commission des Finances avait connaissance de ces tableaux et cela n'a jamais fait l'objet d'un commentaire négatif dans ses rapports. Les entreprises non adjudicataires n'ont jamais fait une quelconque intervention, ni contesté cette procédure auprès de qui que ce soit. Le montant des crédits votés a toujours été respecté et ces travaux n'ont jamais fait l'objet d'un commentaire négatif de la Commission de gestion.

Conclusion : les dispositions légales ont été scrupuleusement respectées. Toute autre affirmation relève de la diffamation à l'encontre du municipal responsable qui a récemment informé la Municipalité qu'il comptait bien défendre son honneur si de telles manœuvres auprès des services de l'Etat devaient perdurer. A bon entendeur... le « grimpon des forêts » adresse aux citoyens d'Arzier-Le Muids son salut cordial et souhaite bien du courage à son remplaçant qui devra, comme lui, exiger et faire respecter les mises en conformité des infrastructures privées, tout en continuant le programme de modernisation du réseau communal d'infrastructures sans lequel la commune elle-même se mettra en infraction, la Loi fédérale sur la protection des Eaux exigeant à son art. 7 la séparation des eaux claires et des eaux usées !

5. Formation - Jeunesse - Culture - Eglise



En 2015, l'Etablissement Scolaire de Genolier et Environs (ESGE) compte plus d'une centaine d'enseignants pour 1'033 élèves (Primaire et Secondaire) répartis sur les cinq communes soit 6 élèves de plus par rapport à 2014.

Enseignement primaire

Le nombre d'élèves scolarisés à Arzier est de 163 élèves au 1^{er} semestre et de 179 élèves au 2^{ème} semestre.

Débuté en 2012, le transfert des élèves entre les communes d'Arzier-Le Muids et St-Cergue a été maintenu au 1^{er} semestre 2015 en raison de l'augmentation des élèves dans notre commune. De plus, compte tenu des directives cantonales liées à la mise en place d'Harmos et la Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO), il est demandé d'organiser les classes à un seul degré ; dès lors, les classes de 5^{ème} Primaire et de 6^{ème} Primaire ont du être remaniées et des élèves de Le Muids ont été déplacés à St-Cergue. Cependant, afin d'assurer une sécurité optimale de ces transferts, une surveillance des gares a été organisée et payée par notre commune.

Toutefois, force est de constater que le transfert d'élèves entre les cinq communes de l'AISGE sera à l'avenir une option fortement usitée pour garantir une gestion optimale de l'enveloppe pédagogique de l'ESGE.

Enfin, depuis la rentrée scolaire 2013, l'utilisation du bus scolaire a été abandonné au profit d'un transport en train accompagné d'un pédibus. Malgré des oppositions et suite au refus du Conseil communal d'accorder un crédit pour un bus scolaire, le nouveau mode de transport a été mis en place pour les élèves de Le Muids mais également pour les élèves de La Chèvrerie. Un nouveau plan de mobilité scolaire, certes ambitieux et précurseur, mais qui est en lien avec les préoccupations d'aujourd'hui à savoir l'encouragement à une mobilité douce, à une utilisation judicieuse de l'argent public, à la préservation de l'environnement et à la santé publique.

A ce jour, cinq collaboratrices et collaborateurs composent l'équipe des accompagnants pédibus pour les trajets entre Arzier-Le Muids et Arzier-St Cergue.



Enseignement secondaire

Grâce à l'acceptation par les Conseils communaux des cinq communes membres de l'ESGE en automne 2008, la nouvelle Association Intercommunale Scolaire de Genolier et environs (AISGE) a vu le jour officiellement le 4 mars 2009.

Le Conseil Exécutif est ainsi remplacé par un Comité de direction composé de deux représentants des Municipalités des communes membres (Eric Hermann et Danielle Pasche)

et d'un Conseil intercommunal où chaque commune a délégué un Municipal (Christian Dugon) et trois Conseillers communaux.

En 2015, le Comité de direction s'est réuni 11 fois en séance ordinaire le mercredi soir à Genolier pour traiter les affaires courantes dans les différents dicastères : Administration générale / Finances / Sécurité et Transports / Restaurants scolaires / Bâtiments et terrains / Conseil d'Etablissement / Dérogations / Accueil de jour.

Le Conseil intercommunal s'est réuni 3 fois et a traité 6 préavis. Parmi ceux-ci :

- Demande de crédit de CHF 100'000.- destiné au fonds de roulement pour l'Accueil de jour
- Demande de crédit et emprunt de CHF 5'300'000.- relative à l'acquisition du bâtiment de l'enfance sis sur la commune de Trélex et à l'autorisation au Codir de l'AISGE de signer l'acte de vente du feuillet de droit de superficie distinct et permanent 895 de Trélex d'une superficie de 1'252 m² et comprenant notamment le bâtiment de l'enfance
- Demande de crédit de CHF 105'000.- pour financer la mise en passe des collèges "Le Cordex" et "L'Oujon" de Genolier
- Demande de crédit de CHF 230'000.- destiné à réaliser l'équipement d'un nouveau réseau informatique sans fil dans les bâtiments scolaires "L'Oujon" et "Le Cordex" ainsi que l'installation dans les classes de 7P et 8P Harmos d'un système vidéo et audio (TV et Apple TV)

Le Conseil d'Etablissement s'est réuni 3 fois en séance ordinaire.

Dans le cadre plus spécifique de l'école, il est à noter l'organisation d'une journée citoyenne pour les élèves de 10^{ème}. Ainsi, chaque commune a pris en charge ses élèves pour une journée de visite du patrimoine communal.

Lors de cette journée, les élèves ont été reçus à l'Administration communale par une délégation de la Municipalité composée d'Eric Hermann, Syndic et Danielle Pasche, Municipale. Ils ont pu visiter les bureaux de l'Administration communale puis une présentation leur a été faite sur le fonctionnement politique de la commune : Municipalité et Conseil communal en présence également de Nicolas Ray, Président du Conseil communal.

Après un arrêt au Centre communal d'Entretien pour la visite du bâtiment et la pause croissants, départ en véhicules jusqu'au chalet du Croue puis à pied pour les hauts de la Commune : le Crêt des Danses et sa croix, le Creux du Croue avec son paysage exceptionnel. A midi, nous avons été accueillis au Chalet du Vermeilley par Jean-Marc Borloz et son équipe pour un délicieux repas servi sur la terrasse au soleil. Après la pause de midi, visite de l'Eglise des Bioles et du puits en pierres sèches avec ses nénuphars. Enfin, l'abattage d'un sapin d'une hauteur d'environ 35 mètres par l'équipe forestière a terminé magnifiquement cette journée.

L'organisation de cette journée a un objectif didactique de découvrir les différentes facettes de la Commune : visiter de lieux inhabituels, comprendre le fonctionnement politique, rencontrer les collaboratrices et collaborateurs, etc. Mais cela permet aussi de se connaître entre les jeunes habitants, les Autorités et le personnel communal. Belle expérience à reconduire !

Bibliothèque

Durant l'année 2015, la politique d'acquisition a continué à savoir acheter les nouveautés littéraires en tenant compte des demandes des lecteurs. Les collections de livres sont désormais récentes et attractives autant pour les adultes que pour les enfants.

L'année 2015 a été rythmée par diverses manifestations, dont les traditionnels contes de saison, la troisième participation à la Nuit du conte ainsi que la Fenêtre de l'Avent du 4 décembre 2015. Avec toujours un beau succès, puisque plus de 70 personnes, petits et grands, ont participé à la Nuit du Conte et environ une quarantaine d'enfants à l'occasion des contes d'automne.

A l'occasion de la Fête de la Saint-Valentin, les bibliothécaires ont innové en proposant une animation pour adultes. Cette soirée, composée d'un conte et d'un apéritif dînatoire, a été très appréciée par la vingtaine de participants.

Enfin, les heures d'ouverture pour les classes de l'école d'Arzier ont été augmentées de deux heures soit un total de 3 heures par semaine.

L'année 2015 en chiffres :

- 35 inscriptions, dont 9 adultes et 26 jeunes
- 112 renouvellements de cotisations
- 24 amendes
- 7'745 documents sortis (7'153 en 2014)
 - o dont 1'363 prêts aux écoles (1'202 en 2014)
 - o dont 6'382 prêts au public (5'951 en 2014)
- Sur le total des 7'745 livres empruntés, 6'484 (5'595 en 2014) proviennent du fonds de la bibliothèque et 1'261 (1'558 en 2014) du fonds Bibliomédia. Après calcul, 83.7% (78% en 2014) des livres sortis font partie intégrante de nos rayons.

A noter que cette année, 307 livres nouveaux ont été équipés et catalogués; à ce jour, il y a donc dans les rayons 115 nouveaux livres pour les jeunes ainsi que 192 livres pour les adultes.

Nos trois bibliothécaires sont toujours aussi motivées pour que la bibliothèque soit un lieu de rencontres, d'échanges et devienne un lieu convivial et incontournable au sein de la commune. Elles ont encore plein de projets à proposer pour la suite.

6. Sécurité publique

Contrôle des habitants

Population

<u>Recensement</u>	<u>Total</u>	<u>Suisses</u>	<u>Etrangers</u>
31.12.1950	355	347	8
31.12.1960	320	309	11
31.12.1970	457	383	74
31.12.1980	882	766	116
31.12.1990	1406	1196	211
31.12.2000	1781	1491	290
31.12.2005	2014	1612	402
31.12.2006	2062	1630	432
31.12.2007	2055	1602	453
31.12.2008	2127	1622	505
31.12.2009	2178	1643	535
31.12.2010	2220	1667	553
31.12.2011	2294	1673	621
31.12.2012	2349	1684	665
31.12.2013	2386	1712	674
31.12.2014	2442	1759	683
31.12.2015	2506	1813	693

Quelques autres chiffres :

	2014	2015
Suisses en séjour	20	14
Naissances	20	30
Permis frontaliers	47	57
Fonctionnaires internationaux	54	55
Décès	10	16
Nombre d'étrangers avec droit de vote	238	252
<i>Statistique des confessions</i>		
Catholiques	703	730
Protestants	772	758
Autres	985	1064
<i>Enfants scolarisés</i>		
Primaires	169	179
Secondaires	136	142
Chiens	199	206

Police - administration



Notre commune, avec celles de Trélex, Givrins, Genolier et St-Cergue, peut toujours compter sur MM. Adrien Gafner et Daniel Levivant comme Agents de Sécurité Publique (ASP). Leurs tâches principales sont :

- Surveillance des habitations
- Surveillance des parkings
- Application du règlement de police
- Présence dans les lieux sensibles

Les cinq Syndics rencontrent environ tous les deux mois les deux ASP. A cette occasion, les rapports d'activités ainsi que les plannings des deux mois à venir sont analysés et discutés. Toutefois pour l'avenir une autre organisation est à l'étude par les 5 communes.

Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS)



Le SDIS régional Nyon-Dôle, qui regroupe 18 communes de la région, a fonctionné sans problème particulier. Le budget 2015 tel que présenté a été respecté et cette nouvelle association intercommunale se prépare à présenter son travail lors d'une journée spéciale qui aura lieu le samedi 25 juin 2016 sur la place Perdttemps de Nyon.

Protection civile

Comparaison en chiffres

	2013	2014	2015
Nombre de jour de service	3'458 jours	4'066 jours	4'459 jours
Frais annuels des cours	CHF 112'798.20	CHF 133'106.00	CHF 209'895.00
Subventions	CHF 103'470.00	CHF 121'980.00	CHF 111'240.00
Facturation des engagements	CHF 17'161.00	CHF 36'051.00	CHF 138'275.00
Nombre de promus (gradés)	37	45	43

Les coûts par habitant sont les suivants :

• 2015	Fr.17.23	pour	4'459 jours de cours
• 2014	Fr.17.55 (Fr.15.59)	pour	4'066 jours de cours
• 2013	Fr.17.17 (Fr.16.01)	pour	3'458 jours de cours
• 2012	Fr.15.07	pour	2'749 jours de cours
• 2011	Fr.15.09	pour	2'070 jours de cours
• 2010	Fr.14.55	pour	2'316 jours de cours
• 2009	Fr.15.59	pour	2'522 jours de cours
• 2008	Fr.14.94	pour	1'970 jours de cours
• 2007	Fr.16.01	pour	1'984 jours de cours
• 2006	Fr.16.22	pour	1'242 jours de cours

Les comptes 2015 bouclent avec des charges de CHF 2'097'209.77 pour un budget prévu à CHF 1'852'500.00.

Le nombre d'habitants estimé pour le budget s'élevait à 93'500, ce qui représente un coût budgétisé par habitant de CHF 17.97

Le nombre d'habitants au 31.12.2015 pour la répartition des comptes s'élevait à 93'200 ce qui représente un coût effectif par habitant de CHF 17.23

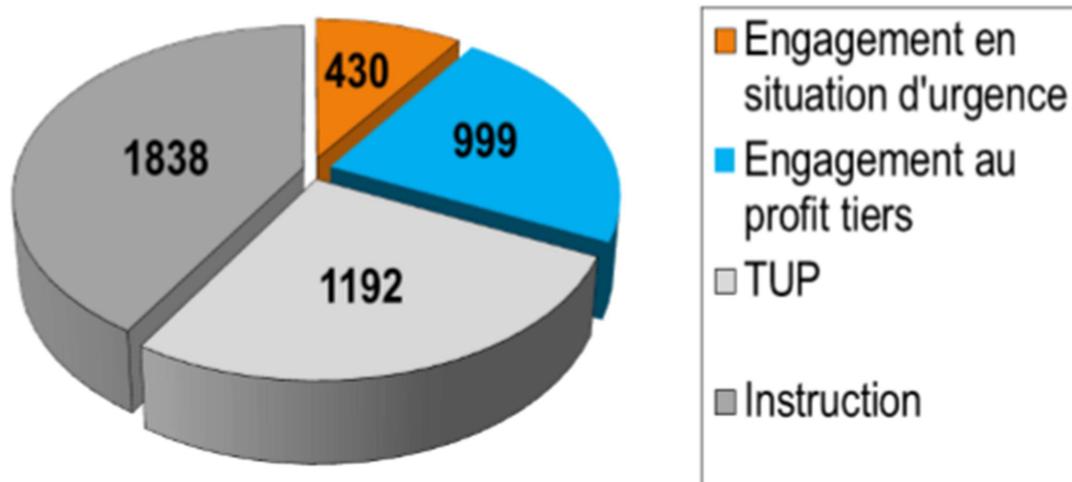
Après reprise sur la réserve du bilan pour les communes de l'ancien district de Nyon, la charge par habitant s'élève à **CHF 15.98**.

Au compte d'exploitation, la participation des communes s'élève à CHF 1'605'570.80.- Au final cela représente pour notre commune une participation de **CHF 42'068.70**.

Jours de service

En 2015, 4459 jours de services ont été effectués au sein de l'ORPC Nyon, soit une augmentation de 9.7% par rapport à l'année précédente. Quelques 430 jours de services ont été effectués dans le cadre d'interventions en situation d'urgence, 999 jours d'engagements au profit tiers, alors que 3030 jours ont été effectués pour les travaux d'utilité publique et pour l'instruction. La combinaison des cours de répétition et des travaux d'utilité publique a permis de réduire le nombre de jours effectués d'un tiers par rapport au budget.

Répartition des jours de services en 2015



7. Affaires sociales

Prévoyance sociale et cantonale

Année après année, la Municipalité poursuit ses efforts pour une régulation des dépenses sociales (qui malgré tous ces efforts continuent d'augmenter !), en particulier par la participation active de chacun des municipaux dans les organismes intercommunaux (plus particulièrement l'ARAS) et plus spécialement aussi celle du syndic dans les organes de l'Union des Communes Vaudoises.

Service social communal et intercommunal

Accueil de jour communal et intercommunal

Au 1^{er} janvier 2013, l'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE) a repris la gestion des structures d'accueil de jour des 5 communes dans le but d'offrir des prestations identiques d'accueil de jour à l'ensemble des élèves et/ou enfants de notre région. Un sous-comité du Comité de direction de l'AISGE a été créé à cet effet et est composé de :

- Danielle Pasche, Municipale Arzier-Le Muids, responsable du sous-comité
- Florence Rattaz, Syndique Genolier
- Eva Meier, Municipale Givrins
- Danièle André, Municipale St-Cergue
- Antonio Bilardo, Syndic Trélex

A ce jour, environ 220 places d'accueil sont proposées en accueil collectif préscolaire et parascolaire dans les 4 structures d'accueil : "Les Petits Ecureuils" à St-Cergue, "Le Relais des Mômes" à Arzier, "La Cour des Copons" à Givrins et "Graines de Marmots" à Trélex.

Grâce à cette gestion des structures d'accueil mais également d'autres dicastères de l'AISGE (Transports, restaurants scolaires), de nombreuses synergies ont pu être trouvées en matière de personnel. A fin 2015, environ une cinquantaine de collaboratrices et collaborateurs travaillent dans les structures d'accueil de jour de l'AISGE (administration, éducation, intendance, apprenties, stagiaires).



Accueil de jour régional

Grâce à l'acceptation par les Conseils communaux de 15 communes (Arzier-Le Muids, Bassins, Begnins, Burtigny, Coinsins, Duillier, Genolier, Givrins, Gland, Longirod, Marchissy, Prangins, Saint-Cergue, Trélex et Vich) en automne 2008, la nouvelle Association Intercommunale d'Accueil de Jour des Enfants dite Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) a vu le jour officiellement le 12 mars

2009.

Depuis le 1^{er} juillet 2011, le Comité de direction est composé de cinq délégués des Municipalités des communes d'Arzier-Le Muids, Gland, Longirod, Prangins et Givrins.

Quant au Conseil intercommunal, il est composé de délégués des communes membres. Chaque commune dispose d'une voix par tranche de 1'000 habitants, elle choisit elle-même

la composition de sa délégation (Municipalité : Christian Dugon 2 voix et Conseil communal : Fanny Weinmann 1 voix).

En 2015, le Comité de direction s'est réuni 15 fois en séance ordinaire le jeudi matin à Gland pour traiter, entre autre :

- Evaluation continue de la liste d'attente centralisée
- Développement de la phase 2 du KIBE
- Facturation rétroactive sur la base des revenus parentaux réels
- Révision des contrats de travail des AMF
- Réduction des charges inter-réseaux par le rapatriement des enfants placés hors du RAT
- Analyse du coût des structures d'accueil de jour du RAT
- Réflexion sur un nouveau mécanisme financier entre les communes
- Standard de qualité dans les prestations fournies
- Evaluation continue du taux d'occupation des structures d'accueil de jour du RAT
- Echanges d'expériences et de pratiques dans les inter-réseaux
- Evolution des heures en Accueil Familial de Jour

Le nombre d'heures de fréquentation en accueil de jour en 2015 des enfants domiciliés dans le RAT et plus spécifiquement celles des enfants d'Arzier-Le Muids :

- Accueil préscolaire collectif : 582'735 heures (449'866 heures en 2014)
 - 43'366 heures (37'653 heures en 2014)
- Accueil parascolaire collectif : 354'842 heures (310'365 heures en 2014)
 - 50'068 heures (42'616 heures en 2014)
- Accueil préscolaire familial : 427'362 heures (406'131 heures en 2014)
 - 6'867 heures (8'729 heures en 2014)
- Accueil parascolaire familial : 139'401 heures (130'670 heures en 2014)
 - 2'662 heures (1'417 heures en 2014)

Soit un total général de 1'504'340 heures (1'297'032 heures en 2014)

- 102'963 heures (90'415 heures en 2014) soit plus de 16%

Au terme de plus de 5 ans d'existence, le nombre de places en accueil préscolaire et parascolaire collectif a augmenté de 316 places en 2010 à 720 places en 2015.

Par ailleurs, le Conseil intercommunal s'est réuni 3 fois et a traité les préavis relatifs aux comptes 2014, le budget 2016 et le règlement du Conseil intercommunal.

Prévoyance sociale et cantonale

Année après année, la Municipalité poursuit ses efforts pour une régulation des dépenses sociales (qui malgré tous ces efforts continuent d'augmenter !), en particulier par la participation active de chacun des municipaux dans les organismes intercommunaux (plus particulièrement l'ARAS).



8. Services Industriels

Service des eaux

Préavis No 19/2012 – Demande de crédit de CHF 613'000.– concernant les travaux communaux de mise en séparatif EU-EC et de bouclage ESP "Les Ancolies". RC24b - Chemin des Clyettes par le Chemin des Ancolies. Selon ce qui avait été convenu avec le promoteur, la première étape de travaux a été réalisée au début de l'année 2014, en fonction de l'avancement du projet de construction privée de 39 logements sur la parcelle directement concernée par ces travaux communaux. Par ailleurs, après renégociation des conditions avec les entreprises adjudicataires et sur la base des informations du promoteur, la seconde étape de travaux a été agendée en 2016 et aurait dû commencer en avril dernier. Cependant, l'opposition « soudaine » des riverains du chemin des Ancolies va retarder cette réalisation, quand bien même ces travaux sont devenus urgents avec une nouvelle fuite sur la conduite ESP principale. Un courrier a cependant été adressé aux riverains concernés, déchargeant la Municipalité de toute responsabilité quant aux dommages éventuels qui pourraient résulter d'une nouvelle fuite sur la conduite ESP principale. Quant aux entreprises adjudicataires, elles ont été informées de ce nouveau retard aux relents électoralistes. C'est donc le nouveau municipal responsable des Infrastructures qui se chargera de ce dossier...

Préavis No 02/2013 – Demande de crédit de CHF 43'500.– concernant l'achat de la parcelle 526 (commune de Genolier ; propriété de M. Roland Haefeli). Durant l'année 2015, les communes membres de la Sabois (Arzier-Le Muids, Genolier et Gland) ont suivi le travail de l'avocat mandaté pour réaliser une procédure d'expropriation d'intérêt public sur les terrains concernés par ce projet d'intérêt régional. En parallèle, les municipaux responsables ont travaillé à la rédaction d'une convention et d'un préavis-type qui devraient être présentés pour approbation devant les Conseils communaux au printemps 2016 (NB : cela a été fait à Arzier-Le Muids le 11 avril 2016 et le Conseil communal a approuvé la convention à la majorité).

Préavis No 22/2013 – Demande de crédit de CHF 161'690.– concernant l'adaptation des installations de traitement et de télégestion de la station de traitement des eaux du Montant. Ces travaux importants de modernisation de la station de Montant (dont la construction date de plus de 10 ans) ont commencé durant l'année 2014 et se sont terminés au début de l'année 2015, tout en garantissant en permanence la fourniture en eau sans interruption des communes concernées (Arzier-Le Muids, Genolier et Gland). Les nouvelles installations sont opérationnelles et le décompte final doit être établi prochainement.

Préavis No 17/2014 – Demande de crédit de CHF 328'000.– concernant le remplacement des collecteurs EC-EU et des conduites ESP du secteur La Caroline-Prés de la Cure (deuxième étape). Ces travaux ont été réalisés durant le printemps-été 2015 et sont maintenant terminés. Le décompte final doit être établi prochainement.

Préavis No 07/2015 – Demande de crédit de CHF 477'700.- concernant la mise en séparatif dans le secteur Chemin des Philosophes - Les Granges et le remplacement d'une conduite communale ESP sur la parcelle No 2549. Ces travaux ont été réalisés durant l'automne 2015 et sont maintenant terminés. Le décompte final doit être établi prochainement.

Préavis No 12/2015 – Demande de crédit de CHF 96'000.- concernant le remplacement de la conduite communale ESP sur le tronçon Chemin de la Dôle - Chemin du Lynx. Ces travaux ont été réalisés durant l'automne 2015 et sont maintenant terminés. Le décompte final devrait être établi prochainement. Cependant, l'opposition d'un riverain – candidat à la Municipalité – au paiement des travaux privés concernant sa parcelle devra faire l'objet d'une décision de la nouvelle Municipalité, le municipal responsable ayant renoncé à finaliser ce dossier pour ne pas être accusé d'un esprit « revanchard » lié au résultat des élections communales !

Préavis No 18/2015 – Demande de crédit de CHF 450'000.- concernant le remplacement des collecteurs EC-EU et des canalisations ESP du secteur La Caroline-Prés-de la-Cure (troisième et dernière étape). Selon le planning établi, ces travaux devraient commencer au printemps 2016 (NB : ces travaux ont effectivement commencé au mois d'avril et se poursuivent sans difficulté particulière).

<i>Service de la chaleur force</i>

La Centrale a produit 942.387 MWh d'énergie, dont 480.641 MWh pour L'école en consommant 368 m3 de copeaux de bois et 100'192 L de Mazout. Augmentation due d'une part à l'appui de la chaudière à mazout lors de grands froids et d'autre part aux arrêts prolongés de la chaudière à bois suite à des casses mécaniques internes et de la vis de transport des copeaux.

Statistique CAD 2015

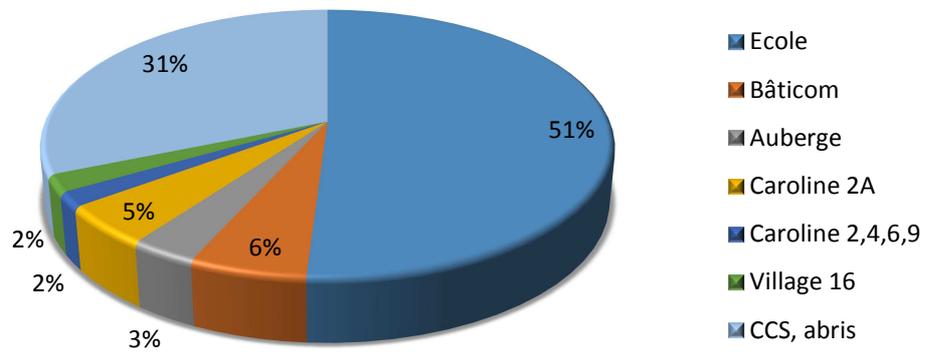
Fourniture Energie

Production Centrale	MWh	942.387
----------------------------	------------	----------------

Consommations

Ecole	480,641
Bâticom	54,322
Auberge	31,104
Caroline 2A	45,591
Caroline	
2,4,6,9	16,561
Village 16	19,612
CCS, abris	294,556

Statistique CAD 2015



9. Vœux de la Commission de Gestion

Dans son rapport sur la gestion de l'année 2014, la Commission de Gestion émettait quelques vœux. La Municipalité peut y répondre de la manière suivante :

1. *Faire évoluer rapidement le préavis 8/08, bassin la Joy*

Suite à l'évolution de la loi sur l'aménagement du territoire et le retour des zones intermédiaires en zones agricoles, il y a lieu d'actualiser l'étude des risques de crues. Si cette situation confirme les risques, il y aura probablement lieu d'exproprier le terrain nécessaire à la réalisation du bassin de rétention.

2. *ASP*

- *Harmoniser les règlements de police des cinq communes*
- *Suppléer aux absences des ASP (maladie, service militaire)*

Au niveau des cinq communes, nous sommes arrivés à la conclusion que la situation n'était pas satisfaisante. A fin 2015, la commune de Trélex a dénoncé la convention pour fin mars 2016. Les quatre autres communes n'ont pas souhaité poursuivre l'expérience.

Depuis avril 2015, des discussions ont eu lieu avec la police régionale de Nyon en vue d'une éventuelle adhésion à cette association intercommunale. Le CODIR de cette association a souhaité asseoir son organisation durant la présente législature. La porte reste donc ouverte pour reprendre les discussions à l'automne 2016.

3. *Création des fiches bâtiments*

La mise en place de celles-ci est en cours.

10. Conclusions du Syndic

La Municipalité a continué la mise en œuvre du programme de législature présenté lors de la séance d'information du 20 janvier 2012.

Avec l'acceptation des préavis présentés par la Municipalité, le Conseil communal a ainsi autorisé celle-ci à poursuivre l'amélioration de la sécurité routière, le renouvellement et la mise en conformité des infrastructures.

Mes traditionnels remerciements s'adressent à mes collègues de la Municipalité qui s'engagent corps et âmes pour la défense de l'intérêt général.

Un grand merci également aux collaborateurs qui ont à cœur d'appliquer les instructions de la Municipalité et de fournir des prestations de qualité au service de la collectivité.

Je réitère mes vœux afin que les rapports entre le Conseil communal et la Municipalité demeurent empreints de respect mutuel, de cordialité et de convivialité afin de tirer ensemble à la même corde en respectant les missions des uns et des autres, conformément aux lois et règlements qui régissent nos tâches respectives.

11. Dispositions finales

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal d'Arzier - le Muids

vu le préavis municipal N° 10/2016 concernant le rapport de gestion 2015,
vu le rapport de la Commission de Gestion,
ouï les conclusions du rapport de la dite commission,
attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- 1/ d'adopter le préavis municipal N° 10/2016 concernant le rapport de gestion 2015,
- 2/ de donner décharge à la Municipalité, ainsi qu'à la Commission de Gestion, pour la gestion de l'année 2015.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 30 mai 2016 pour être soumis au Conseil communal d'Arzier - Le Muids.



Eric Hermann

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire



Jean-Pierre Roland